



Invitation à se qualifier Exigences en matière de services infonuagiques à long terme Emploi et Développement social Canada

Modification 001

No. de sollicitation	EDSC#001	Date	Le 3 avril 2023
----------------------	----------	------	-----------------

Cette modification no. 001 de l'ISQ vise à :

1. Changer la date limite des soumissions préalables du 3 avril 2023 au 14 avril 2023.

1) Reviser la section 3.4 c) de l'ISQ

Supprimer: La section 3.4 c) en entier (présenté ci-dessous comme référence).

~~Une soumission préalable sera examinée uniquement si elle est présentée avant la date limite des soumissions préalables : le Canada n'examinera que les soumissions préalables présentées avant le 3 avril 2023, à 14 h HAE (la « date limite des soumissions préalables »). Le Canada n'examinera qu'une seule soumission préalable de chaque soumissionnaire (c.-à-d. qu'après avoir reçu une rétroaction, le soumissionnaire ne peut pas soumettre une nouvelle version de sa soumission préalable).~~

Remplacer avec:

c) Une soumission préalable sera examinée uniquement si elle est présentée avant la date limite des soumissions préalables : le Canada n'examinera que les soumissions préalables présentées avant le 14 avril 2023, à 14 h HAE (la « date limite des soumissions préalables »). Le Canada n'examinera qu'une seule soumission préalable de chaque soumissionnaire (c.-à-d. qu'après avoir reçu une rétroaction, le soumissionnaire ne peut pas soumettre une nouvelle version de sa soumission préalable).

